

102 IMMOBILIER

HONORAIRES 2019

APPLICABLE AUX VENTES DANS LE NEUF

Prix direct promoteur sur tous les programmes neufs : pas d'honoraires en plus.

APPLICABLES AUX VENTES DANS L'ANCIEN

PRIX DE VENTE DES BIENS	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
Jusqu'à 500.000 euros	6% TTC du prix	5% TTC du prix
De 500.001 euros à 1.000.000 euros	5,5% TTC du prix	4,5% TTC du prix
Au-delà de 1.000.000 euros	5% TTC du prix	4% TTC du prix

Sauf dérogation contraire stipulée au mandat, les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la TVA à 20%.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.

APPLICABLES AUX EXPERTISES

La rémunération d'un expert indépendant se fait sur la base d'une vacation horaire et est précisée dans le contrat signé entre l'expert et le client. L'expert immobilier est rémunéré sur la base du temps passé pour exécuter la mission et non sur la valeur du bien expertisé, avant toute signature de contrat, l'expert fournit un **devis**.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction Professionnelle n° CPI 8305 2018 000 026 731 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds, souscrite auprès de la SOCAF, 26 Avenue de Suffren, 75015 Paris.